Monsieur le Sénateur,



Dans la nuit du 9 au 10 avril dernier, une initiative parlementaire visant à abroger l’ordre infirmier a été votée au Parlement.



Pour l’intersyndicale anti Ordre  (FO – CGT – CFDT – CFTC – SUD Santé Sociaux - UNSA Santé Sociaux - SNICS FSU) constituée depuis 2006, ce vote revêt un caractère particulier et fondamental.

Nous considérons qu’entendre les personnels infirmier-ère-s (salarié-es et libérales) qui refusent massivement l’Ordre et le fait de payer pour travailler, est un acte fort de la part des députés.



Aujourd’hui, ce ne sont plus seulement les salarié-es qui contestent l’Ordre, **mais également les libérales et les libéraux par la voix de leurs principaux syndicats la FNI et l’ONSIL** qui ne reconnaissent pas l’ordre comme une structure utile à la profession. Pour mémoire, le 3 avril 2014 les 135.000 infirmières (sur un effectif total de 595.594) « inscrit-es » de gré ou de force à l’Ordre, étaient appelées à renouveler les conseillers ordinaux départementaux. Seules 21,9% des inscrit-es ont participé au vote, ce qui est déjà un camouflet en soi. Nous pouvons aujourd’hui sans aucun doute remettre en cause la légitimité d’un Ordre **élu par seulement 4,59% de la profession** qu’il est censé représenter. De plus, le Code de la santé Publique prévoit entre 3 et 6 membres titulaires et autant de suppléants selon les départements, or dans de nombreux départements l’Ordre n’avait qu’un seul candidat à présenter !



C’est désormais l’occasion ou jamais de solder une situation qui n’a que trop duré, partagée par l’ensemble de la profession (95%) et portée depuis 9 ans (2006) par une intersyndicale nationale. Il vous appartient maintenant de stopper l’activisme de « lobbies » qui ne sont aucunement porteurs des attentes de la profession infirmière.



Monsieur le Sénateur, pour conclure, nous ne doutons pas que vous soyez réceptif à l’attente forte des infirmières et infirmiers, concernant votre appui à l’abrogation de l’ONI.



Dans l’attente, soyez assuré, Monsieur le Sénateur, de l’assurance de notre très haute considération

**SANTE SOCIAUX**

**Pour l’intersyndicale et les syndicats de libéraux associés**

